

Descriptif détaillé du TCF pour la Carte de Résident

<p>Qu'est-ce que le TCF pour la Carte de Résident ?</p>	<p>Le TCF pour la carte de résident en France répond aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret no 2016-1456 du 28 octobre 2016 et Arrêté du 21 février 2018) fixant au niveau A2 (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée.</p> <p>Les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée devront, à compter du 7 mars 2018, faire la preuve d'un niveau A2 minimum en langue française en compréhension et expression écrites et orales.</p> <p>La durée totale des épreuves du TCF pour la carte de résident en France est de 1 heure 15 minutes.</p> <p>Epreuve de Compréhension orale (20 questions) : 15 minutes sur ordinateur Epreuve de Compréhension écrite (20 questions) : 20 minutes sur ordinateur Epreuve d'Expression écrite (3 tâches) : 30 minutes sur ordinateur Epreuve d'Expression orale (3 tâches) : 10 minutes (hors explication des consignes).</p> <p>Votre attestation du TCF pour la carte de résident en France n'est valable que pour un dossier de demande de carte de résident en France. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour une demande de naturalisation française, ni pour intégrer, par exemple, une université française, ni pour constituer un dossier d'immigration pour le Québec.</p>
<p>A qui s'adresse le TCF pour la Carte de Résident ?</p>	<p>Toute personne étrangère <u>de moins de 65 ans</u> sollicitant pour la <u>première fois</u> la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE »</p>
<p>Qui est dispensé(e) du TCF pour la Carte de Résident ?</p>	<p>Vous êtes dispensé de la passation du TCF pour la carte de résident en France si vous êtes déjà titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme français de niveau égal ou supérieur au niveau Vbis de la nomenclature des diplômes, c'est-à-dire le brevet des collèges, le CAP ou le BEP ; - du DELF A2 ou du DELF B1, ou du DELF B2, ou du DALF (C1 ou C2) ; - d'une attestation en cours de validité du TCF généraliste complété d'une épreuve d'expression orale et d'une épreuve d'expression écrite (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau A2 à la fois en compréhension orale et en expression orale) ; - d'une attestation en cours de validité du TCF pour le Québec complet (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau A2 à la fois en compréhension orale et en expression orale). <p>Si vous avez 65 ans et plus, vous êtes également dispensé du TCF pour la carte de résident en France.</p>
<p>Quelle est la durée de validité de mon attestation du TCF pour la Carte de Résident ?</p>	<p>Votre attestation a une durée de validité limitée de deux ans. Elle comporte le résultat de chacune des épreuves et un niveau global : « A2 atteint » ou « A2 non atteint ».</p>
<p>Que faire en cas d'échec au TCF pour la Carte de Résident</p>	<p>Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF pour la carte de résident en France. Vous devez, cependant, attendre 30 jours entre chaque passation de TCF, quelle que soit la déclinaison concernée.</p>
<p>Depuis quand l'AGAFOR est-il centre d'agrément d'examen ?</p>	<p>Depuis le 9 avril 2018, le centre de formation AGAFOR, situé au centre Nelson Mandela, 31 avenue Chautemps à Montargis (45200) est l'un des centres agréés de passation du TCF pour la carte de résident en France.</p>
<p>Quel est le tarif du test TCF pour la Carte de Résident à l'AGAFOR ?</p>	<p>Le tarif du test (les quatre épreuves obligatoires) est 135 € à régler uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'AGAFOR ou en espèces sur place.</p>
<p>Quelles sont les prochaines dates d'examen prévues à l'AGAFOR ?</p>	<p>Mercredi 17 avril 2019 matin Mercredi 15 mai 2019 matin Mercredi 19 juin 2019 matin Mercredi 17 juillet 2019 matin</p>
<p>Quel est le nombre de places à l'AGAFOR pour chaque examen ?</p>	<p>Le nombre de candidats pour chaque session E-TCF pour la Carte de Résident est limité à 5 candidats par demi-journée.</p> <p>Dès que le nombre de candidats maximum, soit 5 par demi-journée est atteint, nous clôturons la session.</p>
<p>Comment se déroule le TCF Carte de Résident à l'AGAFOR ?</p>	<p>Le TCF pour la Carte de Résident en France se déroule par ½ journée dans notre centre de formation</p> <p>L'AGAFOR a choisi la passation de l'examen TCF pour la Carte de Résident en France par ordinateur : Vous devez donc savoir utiliser les fonctions de base en informatique</p> <p>Le matin : Horaires : de 8h15 à 12h00 8h15 : Accueil – vérification de l'identité du candidat De 8h30 à 8h45 : Epreuve de compréhension orale / ordinateur : 15 minutes De 8h45 à 9h05 : Epreuve de compréhension écrite / ordinateur : 20 minutes De 9h05 à 9h35 : Epreuve d'expression écrite / ordinateur : 30 minutes De 9h35 à 9h50 : Pause Entre 9h50 et 12h00 Epreuve de Expression orale en entretien individuel : 12 minutes A partir d'une grille de passage, chaque candidat sera appelé au fur et à mesure des entretiens individuels</p> <p>Les horaires de convocation doivent être respectés : Aucun retard ne sera accepté</p>

<p>Que dois-je prévoir le jour de l'examen ?</p>	<p>Arriver impérativement 15 minutes avant l'heure d'accueil Se présenter avec une pièce d'identité valide sur laquelle figure votre photo Apporter la convocation à l'examen Se munir d'un stylo bille noir</p>
<p>Comment s'inscrire à l'examen à l'AGAFOR ?</p>	<p>Pour vous inscrire, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription au E-TCF CR. Vous pouvez vous inscrire sur place ou par courrier Pour que votre dossier d'inscription puisse être complet</p> <ol style="list-style-type: none"> ① Vous devez renseigner de façon lisible toutes les informations demandées vous concernant sur la fiche d'inscription ② Vous devez joindre la photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité ③ Vous devez joindre un chèque de 135 € à l'ordre de l'AGAFOR ou régler par espèces en cas d'inscription sur place ④ Vous devez joindre 3 timbres pour lettre prioritaire (timbre rouge) (1 timbre pour l'envoi de la convocation, 2 timbres pour l'envoi de l'attestation des résultats) <p>Pour toute inscription par courrier, vous devez nous retourner tous les documents à l'adresse suivante : AGAFOR Centre Nelson Mandela 31 Avenue Chautemps 45200 MONTARGIS</p> <p>Attention : Pour être définitive, l'ensemble des documents ①+②+③+④ doit nous être parvenu 15 jours avant la date de l'examen. Votre règlement sera encaissé dès réception de votre dossier complet. En cas d'incident de paiement, votre inscription ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ni report ne pourra être exigé. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, quel que soit le motif. Au vu du nombre de candidats, l'AGAFOR se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session. Seul dans ce cas de figure, l'AGAFOR s'engage à vous rembourser les droits d'inscription.</p>
<p>Comment je sais si mon inscription a été validée?</p>	<p>L'AGAFOR accusera réception de votre dossier complet par mail ou par téléphone Un convocation à l'examen vous sera adressée par courrier et par mail 1 semaine avant l'examen</p>
<p>Sous combien de temps aurai-je mon attestation et où dois-je la retirer ?</p>	<p>L'attestation est délivrée sous 4 semaines environ Vous pourrez retirer votre attestation directement à l'AGAFOR. Elle pourra vous être adressée, par courrier, sur demande</p>